

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 502

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

788 602 530 RCS Toulouse.

NEAUQUAL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 8, rue Vidailhan, Hills Plaza - Bâtiment A, 31130 Balma.

Précédent propriétaire : 788 602 530 RCS Toulouse. **NEAUQUAL.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CASTELLANE PROMOTION Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 8 rue Vidailhan Hills Plaza Bâtiment A 31130 Balma Capital : 5000.00 EUR Numéro unique d'identification : 812347151 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société absorbée : NEAUQUAL Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Hills Plaza - Bâtiment A, 8 rue Vidailhan 31130 Balma Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 788602530 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 3593544.33 EUR - passif de 7208025.58 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société mère, la société GCC (407 794 551 RCS VERSAILLES), détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée et Absorbante, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, la présente fusion ne donnera pas lieu à échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. L'opération étant réalisée entre sociétés sœurs conformément à l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Société Absorbante ne procédera à aucune augmentation de capital. Montant de la prime de fusion : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 30.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CASTELLANE PROMOTION : 17.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse). Pour la société NEAUQUAL : 17.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse)..